

REGLEMENT INTERIEUR TEAM SSE

ARTICLE 1

Le règlement intérieur a pour but de régir les rapports entre Sun Stages Endurance et les différents membres du TEAM SSE pour faciliter à chacun la pratique du cyclisme.

Conformément aux statuts en date du 24/09/2022 déposés à la Sous-Préfecture de Narbonne, un bureau de direction est élu. Le bureau a pour mission de prendre toutes les décisions nécessaires au fonctionnement du Club.

ARTICLE 2

Les cotisations – La demande de licence

Le paiement d'une cotisation annuelle est obligatoire pour devenir membre du Club.

Le montant des cotisations sera fixé tous les ans en fonction du budget du Club et du tarif des licences.

Les membres du bureau non pratiquants sont dispensés de la cotisation Club.

ARTICLE 3

Les Devoirs des Membres

- Le port de la tenue du Club est OBLIGATOIRE à chaque course.
- Le port de la tenue du Club est OBLIGATOIRE lors de la remise de récompenses.

ARTICLE 4

Les Devoirs du Club

- Le club s'engage à créer une collection de vêtements sportifs à usage cyclisme aux couleurs du club. Il permet aux adhérents de compléter la tenue par simple commande sur la boutique SSE en ligne sur le site internet.
- Le club s'engage à étudier, tous les ans, les disponibilités de chacun des membres du TEAM sur les organisations 2SEO dans le but non seulement de pérenniser cette façon de faire mais également de remercier ceux qui se sont rendus disponibles. Le remerciement peut être sous plusieurs formes déterminées par le bureau de Sun Stages Endurance en tenant compte des moyens financiers du Club.